

7 QUESTIONS pour les candidat.e.s des différents partis politiques pour mettre les FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES au cœur de la campagne électorale

Nom du/de la candidat.e :
Formation politique : Parti Québécois
Nom de la circonscription électorale :

Dans le cadre de la présente campagne électorale, nous aimerions connaître comment votre parti politique compte améliorer les conditions de vie des familles monoparentales et recomposées du Québec. Nous vous demandons donc de répondre aux sept (7) questions suivantes...

GARANTIR L'ACCÈS AU LOGEMENT

La crise du logement affecte beaucoup de familles dans toutes les régions du Québec. Les logements abordables sont de plus en plus rares, des propriétaires refusent de louer à des familles avec enfants, certains ménages vivent carrément dans les logements insalubres. Il manque cruellement de logements sociaux et le manque d'encadrement du marché privé du logement est en grande partie responsable de la crise actuelle.

1 : Qu'est-ce que votre formation politique a l'intention de faire pour régler ce grave problème qui affecte un trop grand nombre de familles au Québec?

Le Parti Québécois prévoit construire 35 000 logements sociaux en 5 ans, en plus de 10 000 logements étudiants dans toutes les villes où il y a des universités ou des cégeps.

En plus, pour pallier la pénurie généralisée de logements, nous favoriserons la construction sur les terrains appartenant au gouvernement du Québec.

VERS UNE RÉFORME COMPLÈTE DU DROIT DE LA FAMILLE

Au Québec, 43 % des couples vivent en union libre et plus de 60 % des enfants naissent hors mariage. Pourtant, ces enfants ne bénéficient pas des mêmes droits que ceux qui naissent de parents mariés. Ainsi, au moment d'une rupture, ces enfants subissent une discrimination en raison du statut civil de leurs parents.

2 : Est-ce que votre formation politique s'engage à procéder rapidement à une réforme complète du droit de la famille qui permettrait d'étendre les protections actuelles du mariage aux couples avec enfants, qu'ils soient mariés ou non, incluant l'obligation alimentaire entre conjoints, le partage du patrimoine familial et la protection de la résidence familiale ?

Le Parti Québécois complètera la réforme du droit de la famille, qui aurait dû être menée en entier par le gouvernement de la CAQ.

DES MESURES EFFICACES POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ

Au Québec, une personne sur dix ne couvre pas ses besoins les plus élémentaires. Les familles monoparentales ont deux fois plus de risques de se retrouver dans cette situation! Les taux d'inflation sans précédent auxquels on assiste depuis plusieurs mois affectent un nombre grandissant de ménages et même ceux qui ont des revenus de travail doivent se rabattre sur les Banques alimentaires.

- 3 : Qu'est-ce que votre formation politique entend mettre en place pour lutter contre la pauvreté qui affecte un nombre grandissant de ménages au Québec ?
 - a) Le Parti Québécois propose deux mesures d'aide ciblées et temporaires :
 - mettre en place une « allocation pouvoir d'achat » (de 1200 \$ pour les personnes ayant un revenu inférieur à 50 000 \$, et de 750 \$ pour celles ayant un revenu entre 50 000 \$ et 80 000 \$).
 - doubler le crédit de solidarité, ce qui permettra de remettre plus de 2000 \$ dans les poches des familles les moins bien nanties.

En raison de l'inflation, l'État a engrangé environ 6 G\$ de plus que prévu. Notre calcul est simple : nous allons redonner aux Québécois qui en ont vraiment besoin la somme que l'État a récoltée en surplus. Le gouvernement doit à tout prix éviter de faire de l'argent sur le dos des citoyens dans une pareille situation économique!

b) Nous nous sommes engagés à augmenter le salaire minimum à 18 \$ de l'heure.

Après un an de vie commune avec un nouveau conjoint, c'est le revenu familial qui est considéré pour l'ensemble des mesures fiscales et des programmes sociaux. Ainsi, une mère monoparentale qui recevait des allocations familiales ou un crédit d'impôt pour frais de garde verra ces montants fondre considérablement suite à une recomposition familiale et ce, même si son nouveau conjoint ne contribue aucunement aux dépenses liées aux enfants.

4 : Si votre formation politique remporte la prochaine élection, que comptez-vous faire pour mieux tenir compte de la spécificité des familles recomposées dans les diverses politiques s'adressant aux familles (allocations familiales fédérale et provinciale, crédit d'impôt pour frais de garde)?

Il importe d'avoir une fiscalité adaptée à la réalité. Un gouvernement du Parti Québécois s'assurera que les politiques publiques répondent aux besoins des gens.

AMÉLIORER LA CONCILIATION FAMILLE-TRAVAIL-ÉTUDES

Pour beaucoup de familles, concilier les responsabilités familiales avec la vie professionnelle et les études est un casse-tête. En plus de plusieurs insuffisances de la *Loi sur les normes du travail*, un manque de places en services de garde empêche présentement un grand nombre de mères de compléter leurs études ou d'accéder au marché du travail. Le Québec a un urgent besoin d'une loi-cadre visant à promouvoir et à soutenir la conciliation famille-travail-études.

- 5 : Qu'est-ce que votre formation politique a au programme pour promouvoir et soutenir la conciliation famille-travail-études ?
 - Le Parti Québécois va actualiser le droit du travail pour mieux protéger toutes les travailleuses et tous les travailleurs, compte tenu de l'évolution du marché du travail.
 - Sur la base du principe directeur : "un enfant, une place", nous voulons assurer à tous les enfants du Québec l'accès à un service de garde de qualité, universel et éprouvé : une place en CPE.
 - Le Parti Québécois entend poursuivre l'œuvre de Pauline Marois en complétant le réseau des CPE et en mettant fin au régime hybride des CPE et des garderies privées subventionnées ou non subventionnées.
 - Les femmes sont souvent celles qui doivent le plus concilier famille-travail-études. En ayant un réseau 100 % CPE, elles n'auront plus à choisir entre leur famille et leur travail ou leurs études.

UN MEILLEUR FINANCEMENT POUR LES ORGANISMES D'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

Les organismes communautaires doivent répondre à des besoins de plus en plus complexes et aigües de la part des personnes et des familles qui les fréquentent. La

détérioration des conditions de vie, le manque de logements abordables, la hausse importante des coûts des produits de première nécessité, l'offre inadéquate en matière de services de santé et de services sociaux sont autant de facteurs qui amènent les familles à fréquenter les organismes, dont ceux qui accueillent les familles monoparentales et recomposées.

- 6 : Est-ce que votre formation politique s'engage à soutenir adéquatement les organismes d'action communautaire autonome (dont ceux qui accueillent des familles monoparentales et recomposées) en augmentant leur financement et en respectant leur autonomie ?
 - Le Parti Québécois augmentera le financement à la mission des organismes communautaires à raison de 460 M\$ par année, et ce, de façon récurrente.
 - Ceci apportera une stabilité dans le financement des organismes communautaires et leur permettra de faire des prévisions à long terme.
 - Nous proposons que l'État soit plus souple à l'égard des organismes communautaires (notamment en réduisant les contraintes administratives et en adaptant la reddition de comptes à la réalité).
 - Nous permettrons aux organismes communautaires de devenir propriétaires de bâtiments à l'aide de leur financement gouvernemental.
 - Nous mettrons sur pied un programme d'acquisition et de rénovation d'immeubles à vocation collective.
 - Nous adopterons un plan d'action qui :
 - 1) respectera la politique de reconnaissance de l'action communautaire, qui a pour finalités :
 - i) de rehausser le financement à la mission sur un mode pluriannuel, plus stable, récurrent et indexé annuellement pour les organismes d'action communautaire autonome, grâce à des seuils planchers négociés en région afin de prendre en considération les réalités locales et régionales, et
 - ii) d'établir un plan pour l'acquisition et la rénovation des bâtiments pour les organismes.
 - 2) permettra d'améliorer les conditions de travail, par un meilleur accès à des avantages sociaux.
 - Nous souhaitons également pérenniser le financement de l'Observatoire de l'action communautaire autonome, afin d'avoir des données fiables et actuelles sur la progression de la pauvreté et des situations de vulnérabilité.

UN MEILLEUR ACCÈS À LA JUSTICE

Le volet gratuit de l'aide juridique est maintenant accessible aux personnes qui ont des revenus au niveau du salaire minimum. De plus, 4 200 \$ par enfants des pensions alimentaires pour enfants sont maintenant exemptées du calcul des revenus. Toutefois, il reste encore de nombreuses embuches qui empêchent plusieurs personnes d'accéder à l'aide juridique, dont : la méthode de calcul des revenus, le contenu insuffisant du panier de services et l'insuffisance des ressources accordées au réseau de l'aide juridique.

7 : Si votre formation politique est élue, quelles sont les mesures qu'elle entend mettre en place pour permettre un réel accès à la justice à toutes et à tous ?

- Nous allons mener une bataille pour exclure la totalité de la pension alimentaire du calcul de l'aide sociale. Le calcul de la pension alimentaire est déjà basé sur le revenu des parents. Les enfants n'ont pas à être pénalisés.
- L'accès à la justice est prioritaire pour le Parti Québécois. Un système de justice accessible et efficace, c'est la base d'une démocratie qui se respecte.
- Nous nous pencherons sur la mise en place de solutions afin de favoriser un meilleur accès à la justice.